

Bilan céréales -Méthodologie

BILAN DE CAMPAGNE DU 01/07/N AU 30/06/N+1

Pour les principales céréales, le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) réalise annuellement un bilan d'approvisionnement qui établit les relations entre la production, la consommation, le commerce extérieur (y compris les produits transformés) et les stocks. Ce bilan reprend les bilans réalisés par FranceAgriMer (FAM) pour les adapter à la méthodologie d'Eurostat, soit la prise en compte du commerce extérieur des produits transformés et la décomposition complète des utilisations entre alimentation animale, consommation humaine et utilisations industrielles .

Les données, annuelles, sont exprimées par campagne de commercialisation : au niveau européen, chaque campagne de commercialisation des céréales débutant le 1^{er} juillet de l'année N et se terminant le 30 juin de l'année N+1.

I. Production utilisable, collecte, autoconsommation	1
II. Importations et exportations	2
III. Stocks	3
IV. Utilisations intérieures	4
Annexe et Historique de la méthodologie	9

Une rénovation des méthodes de calcul pour certains postes des bilans céréaliers a été menée à partir du bilan de campagne 2009/2010, et aboutit à des modifications de séries depuis la campagne 1993/1994. Ces changements de méthode expliquent les différences avec les séries publiées par le passé pour les bilans 1993/1994 à 2008/2009.

Les nouvelles séries diffèrent des anciennes pour trois postes principaux : l'alimentation animale, la consommation humaine, et les utilisations industrielles.

Les détails de cette rénovation sont exposés dans les paragraphes concernant les postes impactés, mais les principes sont les suivants :

- la transformation de céréales en vue de la production d'alcool a été prise en compte (voir [paragraphe IV.iv](#))

- la clé de répartition des destinations finales de l'amidonnerie (entre alimentation humaine, animale, et usages industriels), qui avait été introduite à partir du bilan 1998/1999, a été prise en compte dans les bilans 1993/1994 à 1997/1998 pour assurer une cohérence complète de la série (voir [paragraphe « blé tendre » du IV.iv](#)) . La répartition entre alimentation humaine et utilisations industrielles pour le maïs a également été revue (voir paragraphe « maïs » de la partie « [consommation humaine](#) »)

- pour le bilan maïs, la prise en compte des germes de maïs de la semoulerie pour la transformation en huile a été appliquée pour tous les bilans depuis 1993/1994. Le traitement effectué évite un double compte des germes de maïs. (voir en annexe le [paragraphe « traitement des germes de maïs »](#))

I. PRODUCTION UTILISABLE, COLLECTE, AUTOCONSUMMATION

Les chiffres de **production** pour chacune des céréales (métropole et DOM) proviennent des résultats de la Statistique Agricole Annuelle (SAA). Le concept de production utilisé est celui de production récoltée stade "arrivée ferme". Par conséquent, les pertes au champ et durant le transport jusqu'à la ferme sont exclues, seules les pertes au stockage et les retraits sont inclus.

La production de mélanges de céréales d'été établie par le SSP inclut le méteil. Cette céréale est donc traitée avec l'avoine et non le seigle, comme le prévoit le bilan Eurostat.

Les superficies ainsi que les rendements sont tirés également de la SAA. Il n'y a pas d'ajustement production officielle-production utilisable dans la mesure où le concept de production utilisé par la France correspond à la récolte rendue à la ferme.

La prise en compte de la production céréalière dans les DOM ne concerne que le maïs (hors riz qui fait l'objet d'un bilan spécifique). Sa culture reste cependant marginale puisqu'elle représente à peine 652 tonnes (t) en 2009 (560 t à la Réunion et 92 t en Guyane).

Les chiffres de **collecte** de céréales par les organismes stockeurs proviennent de FranceAgriMer.

L'**autoconsommation** correspond au solde entre la production et la collecte.

II. IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Dans ses bilans, FranceAgriMer n'inclut pas les DOM dans le territoire national et suit seulement les exportations de certains produits transformés. Pour ces raisons, les données du commerce extérieur ont été établies par le SSP à partir des **données des Douanes**. L'intégration des DOM dans les résultats nationaux du commerce extérieur implique que les échanges entre la métropole et les DOM ne soient pas comptabilisés comme importations ou exportations (contrairement aux bilans FranceAgriMer).

On ne dresse pas de bilan complet pour les produits transformés puisqu'il n'y a pas de données sur la production et sur les utilisations intérieures. En revanche, on mesure l'**incidence des produits transformés** sur les utilisations intérieures de grains à l'aide du solde des échanges extérieurs et de leur variation de stock. Le solde " importations - exportations + stock initial - stock final" de chaque produit transformé vient influencer de façon positive ou négative sur les différents postes des utilisations intérieures de grains. Pour l'orge par exemple, on soustrait de la consommation intérieure les mises en œuvre de grains correspondant aux exportations nettes de malt. On y ajoute au contraire les importations nettes de bière, l'ensemble étant exprimé en équivalent grain.

La transformation des quantités en équivalent grain se fait à l'aide de **coefficients de conversion**, qui se trouvent dans le fichier : « *Coefficients de conversion* ». Par exemple, pour le blé dur, on obtient les données en équivalent grain en multipliant par 1,29 les données brutes (masses) fournies par les douanes.

cas de la bière de malt :

Le cas de la bière de malt est particulier. En effet, les données des douanes font mention jusqu'en 2005/2006 à la fois des masses (en tonnes) et des « quantités complémentaires » (volumes en litres). Jusqu'à cette date, les données en équivalent grain sont obtenues en multipliant la masse par le coefficient fixe 0,23. A partir de 2006/2007, seules les « quantités complémentaires » sont disponibles, et on ne peut donc pas directement obtenir les quantités en équivalent grain. A compter de la campagne 2006/2007, on a fait l'approximation d'appliquer aux volumes exprimés comme « quantités complémentaires » (en milliers de litres), le coefficient fixe de 0,23 afin d'obtenir les données en équivalent grain. Cela revient à faire considérer que 1 litre de bière est proche de 1kg.

III. STOCKS

III. i. Stocks de céréales sur le marché

L'état des stocks de grains est dressé par FranceAgriMer pour chaque céréale. Il comprend les stocks de céréales sur le marché (collecteurs agréés, entrepôts d'exportation et principaux utilisateurs industriels) ainsi que les stocks d'intervention.

Ces stocks, et plus globalement le programme d'intervention de céréales sont gérés pour la France par FranceAgriMer. « La politique agricole commune permet aux États-membres d'acheter puis de stocker, quand la situation de marché le nécessite, les céréales produites en excédent, puis de les écouler sur les marchés. Cette procédure d'intervention est encadrée par les règlements communautaires n° 1234/2007 du 22 octobre 2007 et n° 1272/2009 du 11 décembre 2009. L'objectif est d'assurer l'équilibre des marchés et de garantir un revenu aux producteurs de céréales. FranceAgriMer, quand la procédure est active, stocke les céréales et garantit aux céréaliers un prix d'achat, fixé par l'Union européenne. Ensuite, sur décision de la Commission, l'établissement les revend sur le marché intérieur par le biais d'adjudications publiques, ou en utilise une partie pour le programme européen d'aide aux plus démunis. » source : FranceAgriMer, www.franceagrimer.fr, rubrique « Aides ».

III.ii. Stocks de produits transformés

FranceAgriMer publie le stock de farine de blé tendre, le stock de semoule de blé dur et dispose également du stock de semoule de maïs.

Les stocks d'amidon de blé, de maïs et de glucose sont fournis mensuellement au SSP par l'USIPA dans le cadre de l'enquête Prodcom. Le **stock de glucose** est affecté au maïs à hauteur de 60 % et 40 % au blé tendre. La transformation des quantités en équivalent grain se fait à l'aide des **coefficients de conversion**, qui se trouvent dans le fichier : « *Coefficients de conversion* ».

Le **stock de pâtes** est fourni par le syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France (SIFPAF). Le stock des fabricants de malt est, d'après la Chambre syndicale de la Malterie française, un stock outil à variation très faible et n'est pas repris dans le bilan de l'orge.

Tous ces stocks sont exprimés en équivalent grains à l'aide des mêmes coefficients de conversion que ceux utilisés pour le commerce extérieur.

III. iii. Stocks de céréales à la ferme

Le concept de stocks à la ferme n'est pas utilisé. On considère que les stocks à la ferme sont nuls en fin de campagne.

IV. UTILISATIONS INTÉRIEURES

Les *utilisations intérieures* totales sont égales au solde : *ressources - (exportations + stock final)*. Sachant que : *Ressources = Production utilisable + Importations + Stock début*.

IV.i. Semences

Les bilans des semences sont fournis par le Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS). Le taux d'utilisation des semences certifiées (rapport de la surface emblavée avec des semences certifiées à la surface totale emblavée en France), déterminé par le GNIS, permet également d'estimer les utilisations de semences non certifiées, non vendues sur le marché et produites à la ferme.

Les semences utilisées comprennent les semences importées et les semences d'origine indigènes. Les semences d'origine indigène sont obtenues par différence entre le total des semences utilisées et les semences importées.

Parmi les semences d'origine indigène, figurent les semences achetées sur le marché qui sont obtenues par différence entre les utilisations de semences certifiées et les semences importées.

IV.ii. Pertes

Pour chaque céréale, les pertes sont estimées à 1 % de la collecte établie par FranceAgriMer, sachant que 1 % correspond à la freinte ⁽¹⁾ maximale admise dans les comptabilités matière des collecteurs agréés.

IV. iii. Alimentation animale

Conformément à la méthodologie Eurostat, il est convenu d'utiliser le poste alimentation animale pour solder le bilan grains.

Ce poste inclut les données du bilan de FranceAgriMer (mises en œuvre auprès des fabricants d'aliments du bétail, ventes directes aux éleveurs ⁽²⁾), l'autoconsommation de céréales à la ferme (à laquelle on retire les semences autoconsommées) ainsi que certains produits transformés utilisés en alimentation animale. C'est le cas par exemple de l'amidon de blé tendre. En effet, l'enquête de branche des produits amylicés indique qu'une partie de l'amidon de blé tendre trouve en 2003/2004 des débouchés dans l'alimentation animale à hauteur de 6 %.

(1) *freinte* : perte de valeur ou de volume subie lors de la fabrication ou le transport

(2) FranceAgriMer recueille auprès des fabricants d'aliments du bétail les quantités de céréales mises en œuvre dans les aliments composés et évalue depuis 2002 un poste « autres » correspondant en partie aux ventes directes de céréales aux éleveurs ; celles-ci ne sont pas comptabilisées chez les fabricants d'aliments composés et ne font pas partie de l'autoconsommation à la ferme.

Origine importée

Il est difficile de déterminer les différentes affectations pour les céréales importées. On considère que les importations de blé tendre et d'orge ne se destinent généralement que de façon marginale à l'alimentation animale.

Ainsi, dans le bilan blé tendre, on considère jusqu'en 2009/2010 inclus que le poste « alimentation animale\origine importée » est nul.

En 2010/2011 en revanche, la France a importé 770 000 tonnes de blé tendre (grains). On suppose que les quantités au-dessus de 300 000 tonnes (quantité moyenne importée par campagne sur longue période) sont destinées à l'alimentation animale. En raison de l'absence de la Russie (l'un des pays exportateurs majeurs de blé tendre au niveau mondial) sur le marché du blé tendre, la France a atteint un niveau record d'exportations en 2010/2011. Les quantités exportées ont surtout été du blé meunier, tandis que du blé fourrager a été importé pour l'alimentation animale, essentiellement en provenance de l'Union européenne (Allemagne notamment).

En 2011/2012, les importations de graines sont à nouveau inférieures à 300 000 tonnes, en parallèle d'un retour à un niveau plus faible des exportations.

On considère que les orges importées sont exclusivement orientées vers la brasserie.

Les importations de maïs pour l'alimentation animale sont en 2011/2012, tout comme lors des campagnes 2008/2009 à 2010/2011, d'un niveau comparable à celui de 2006/2007 (rappel : 2007/2008, les importations françaises de maïs ont doublé). Par conséquent, on poursuit en 2011/2012 la méthode appliquée précédemment, à savoir : (importations totales maïs grain - importations maïs semences)*0,5. L'hypothèse faite ici considère que 50 % du solde est destiné à l'alimentation animale.

Origine indigène

Ce poste s'obtient par différence entre les utilisations totales en alimentation animale et l'origine importée. Les quantités achetées sur le marché sont obtenues par différence entre le "total origine indigène" et l'autoconsommation de céréales à la ferme. Cette dernière correspond en principe à la production utilisable - collecte FranceAgriMer - semences non certifiées (à la ferme).

On considère que l'autoconsommation à la ferme pour les besoins de la consommation humaine est nulle pour l'ensemble des céréales.

Excepté les semences, la production de mélanges de céréales d'été (MCE) et de méteil est affectée en totalité à l'alimentation animale à la ferme.

Pour les **céréales Non Définies Ailleurs (NDA)**, le solde entre la production et les échanges extérieurs d'alpiste, millet et autres grains est affecté à l'alimentation animale, par contre, celui du sarrasin est mis en alimentation humaine.

IV. iv. Usages industriels, transformation en huile et consommation humaine

Les produits transformés sont souvent affectés à la fois à des usages industriels et à la consommation humaine. Les clés de répartition entre les différents postes sont déterminées à partir des informations de FranceAgriMer et des organisations professionnelles et peuvent légèrement varier d'une année à l'autre, surtout pour les produits amylacés. Le syndicat professionnel USIPA ne fournit plus ces informations depuis le 1^{er} semestre 2004, les ventilations renseignées ne correspondant plus tout à fait à l'état réel des marchés. Il a donc fallu arbitrer pour fixer ces clefs de répartition.

Usages industriels dont production d'alcool

BLÉ TENDRE

Pour l'historique cf [annexe](#)

Les mises en œuvre de blé tendre pour la malterie s'élèvent à 44 000 tonnes pour la campagne 2011/2012 (source FranceAgriMer).

Une nouvelle clé de répartition des destinations finales de l'amidonnerie avait été établie à partir du bilan 1998/1999. Elle est désormais aussi prise en compte pour les bilans 1993/1994 à 1997/1998 par souci de cohérence. Cette modification a eu pour effet de revoir à la hausse le poste « alimentation humaine » du bilan blé tendre.

La clé de répartition utilisée est la suivante : on considère que 85 % de la production d'amidon de blé est destinée à des usages industriels (arbitrage à partir de l'enquête de branche Prodcum), 9 % à l'alimentation humaine et 6 % à l'alimentation animale. L'amidon de blé trouve en effet de nombreux débouchés dans l'industrie (chimie, pharmacie, textile, bâtiment...).

Pour le glucose, on arbitre que 38 % de la production est destinée à des usages industriels, 60 % à l'alimentation humaine et 2 % à l'alimentation animale.

Une partie des usages industriels est représentée par la production d'alcool. En effet, par hydrolyse de l'amidon, on obtient du sucre qui, après fermentation et distillation, permet d'obtenir de l'alcool brut. Une partie de cet alcool brut est rectifiée pour l'obtention d'alcool surfin destiné après déshydratation à l'alcool pharmacie et à la cosmétique. L'alcool est également utilisé pour fabriquer de l'alcool de bouche (vodka).

L'autre partie de l'alcool brut est destinée à la fabrication du **bioéthanol**.

Pour la campagne 2011/2012, selon FranceAgriMer, les quantités mises en œuvre pour la transformation en alcool (y compris carburant) sont estimées à 1600 milliers de tonnes équivalent grain. Le choix a été fait depuis 2009/2010 de porter la part d'alcool pour carburant à 80 % de ce total, en hausse par rapport à 2008/2009 (76 % en 2008/2009).

ORGE

Le malt d'orge entre dans la composition de produits alimentaires variés (boissons instantanées, céréales petit déjeuner, confiserie...) mais le client principal de la malterie reste la brasserie. Selon les spécifications Eurostat, le malt utilisé pour la

fabrication de bière doit figurer sous le poste « usages industriels » et non « consommation humaine ».

On considère que 99 % des mises en œuvre de la malterie sont destinées à des utilisations industrielles, les 1 % restants étant destinés à la consommation humaine (voir paragraphe **Consommation humaine** ci dessous).

MAÏS

L'amidonnerie constitue le deuxième débouché du maïs après l'alimentation animale. Outre ses débouchés pour la consommation humaine, l'amidon est utilisé pour des usages industriels multiples : papier, pharmacie, revêtements, textiles, colle...

On affecte 93,9 % des ressources en amidon de maïs aux usages industriels, et 3,2 % à l'alimentation animale.

On considère que 29 % de la production de glucose est destinée à des usages industriels (arbitrage à partir de l'enquête de branche Prodcom), 69 % à l'alimentation animale et 2 % à l'alimentation animale.

Le gritz (semoule grossière de maïs) est également utilisé en brasserie car il fournit plus d'alcool que le malt et améliore la qualité de la bière en raison de sa faible teneur en matière azotée.

Pour la campagne 2011/2012, les quantités de maïs mises en œuvre pour la transformation en alcool (y compris carburant) sont estimées à 510 milliers de tonnes équivalent grain par FranceAgriMer. On considère que la totalité de l'alcool issu de maïs est destinée aux agrocarburants.

Transformation (huile)

Pour l'historique cf Annexe

Le poste transformation en huile concerne **uniquement le maïs**.

Deux process de transformation en huile sont pris en compte avec le process **amidonnerie** et le process **semoulerie**.

La production d'huile à partir de maïs est calculée à partir de coefficients estimés (source : USIPA) qui sont appliqués aux quantités mises en œuvre (poste « exportations » + « utilisations intérieures » du bilan FranceAgriMer).

Pour l'**amidonnerie**, on estime que l'extraction de 6,1 % de germe de maïs permet d'obtenir environ 2,9 % d'huile et 3,2 % de tourteaux. Le coefficient retenu est donc de **6,1 % des mises en œuvre de l'amidonnerie**.

Pour la **semoulerie**, l'extraction de 13 % de germe de maïs permet d'obtenir 1,5 % d'huile et 11,5 % de tourteaux. Le coefficient retenu est donc de **13 % des mises en œuvre de la semoulerie**. (voir [Transformation en huile pour le maïs en annexe pour le calcul](#)).

Par ailleurs, afin de ne pas avoir un double compte des germes de maïs (entre semoulerie et commerce extérieur), on les retire des données du commerce extérieur (voir [Traitement des germes de maïs en annexe](#)).

Consommation humaine

La plupart des céréales font l'objet d'une consommation humaine, plus ou moins importante et sous diverses formes.

Pour le blé tendre, elle est calculée par somme de :

total farine produite en France + 0,46*utilisations intérieures de l'amidonnerie.

La répartition entre consommation humaine et utilisations industrielles de blé tendre a été recalculée de 1993/1994 à 1997/1998 pour corriger la rupture de série due à un changement dans les clés de répartition consommation humaine // consommation animale.

Pour le blé dur, elle est calculée en considérant les mises en œuvre de la semoulerie à savoir : **utilisations intérieures de la semoulerie + exportations de semoule.**

Pour le maïs, elle est calculée comme la somme des mises en œuvre de l'amidonnerie à hauteur de 47 % et des mises en œuvre de la semoulerie à hauteur de 10 % : **0,47*((utilisations intérieures de l'amidonnerie+exportations de l'amidonnerie)*(1-0,061)) + 0,1*((utilisations intérieures de la semoulerie + exportation semoule)*(1-0,13)).**

Il faut retirer aux mises en œuvres de l'amidonnerie et de la semoulerie ce qui est déjà compté pour la transformation huile, d'où le (1-0,061) pour l'amidonnerie et le (1-0,13) pour la semoulerie.

La répartition entre consommation humaine et utilisations industrielles de maïs a été recalculée, comme pour le blé tendre, de 1993/1994 à 1997/1998, pour corriger la rupture de série due à un changement dans les clés de répartition consommation humaine // consommation animale.

Pour l'orge, la consommation humaine est calculée comme la somme des utilisations alimentaires et de 1 % des mises en œuvre de la malterie :

Utilisations intérieures des industries alimentaires + 0,01*(utilisations intérieures de la malterie+exportations de malts)

ANNEXE ET HISTORIQUE DE LA MÉTHODOLOGIE**IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS****Ajustements pour le blé dur**

Depuis la campagne 1992/1993, FranceAgriMer fait figurer un poste d'ajustement dans le bilan blé dur afin d'équilibrer les ressources et les emplois. La collecte déterminée par FranceAgriMer paraît cohérente avec le chiffre de production de blé dur du SSP. Ce poste d'ajustement est sans doute dû en partie à une mauvaise estimation des exportations de blé dur, liée à un problème de nomenclature douanière.

Lorsque le poste d'ajustement est positif (par exemple + 131 000 tonnes en 2011/2012), le solde de l'alimentation animale devient, mécaniquement, négatif. Dans ce cas, les exportations sont minorées de la quantité correspondante (131 000 t en 2011/2012) pour aboutir à un bilan équilibré.

UTILISATIONS INTÉRIEURES**Transformation en huile pour le maïs : détail du calcul**

Le calcul est le suivant :

Transformation en huile (onglet « anM ») = 0,061 * amidonnerie (utilisations intérieures + exportations) + 0,13 * semoulerie (utilisations intérieures + exportations)

Traitement des germes de maïs

Dans le bilan grain du maïs, on retire les quantités destinées à la transformation, qui sont traitées à part. En outre, dans les données du commerce extérieur, on ne doit pas prendre en compte les quantités destinées à la transformation. Ainsi, on retire du commerce extérieur les germes de maïs. Pour cela, on applique aux données du commerce extérieur de produits transformés du maïs un coefficient particulier, fixe au cours du temps. La réropolation de la méthode adoptée à partir de 2008/2009 pour le traitement du germe de maïs est faite sur les bilans jusqu'en 1993/1994.

Pour la **semoulerie et la farine**, on applique le coefficient de 1,2340 (voir fichier « *Coefficients de conversion* »). Il est calculé comme quotient de la part « hors germe » d'un grain de maïs (soit 100%-13%) sur la part « farine+semoule » (soit 16,5% +15% + 55,5%).

Semoulerie - Composition grain de maïs (en %)	
16,5	farine fourragère
15	farine alimentaire
55,5	semoule
11,5	"tourteau"
1,5	huile
100	total

Pour l'amidonnerie, on applique le coefficient de 1,5024 (voir fichier « *Coefficients de conversion* »). Il est calculé comme quotient de la part « hors germe » d'un grain de maïs (soit 100% - 6,1%) sur la part « amidon » (soit 62,5%).

Amidonnerie - Composition grain maïs (en %)	
26,9	CGF
62,5	amidon
4,5	gluten
3,2	tourteau
2,9	huile
100	total

Transformation (alcool) pour le blé tendre : historique des méthodes

Jusqu'en 2007/2008:

A partir du chiffre estimé par le SNPAA de la quantité d'alcool brut produite à partir des céréales et de la betterave, on considère que près de 1/5 de cette production (19%) est attribuée aux céréales. On fait l'hypothèse que tout provient du blé, et que la production d'alcool issue des autres céréales (orge, maïs ...) n'est pas significative.

Pour la campagne 2005/2006 par exemple, le SNPAA estimait à 7 633 000 hl la quantité d'alcool brut produite à partir des céréales et de la betterave. On estimait alors la production d'alcool à partir du blé égale à $1450/3,46 = 419$ milliers de tonnes de grains de blé. (3,46 étant le coefficient de conversion entre alcool produit à partir du blé, et grains de blé. source : INRA).

Parmi la quantité totale d'alcool produite à partir d'un blé, une partie est destinée aux agrocarburants. En 2005/2006 par exemple, la production d'alcool carburant (qu'on suppose exclusivement provenir du blé) a nécessité 130 milliers de tonnes de blé tendre (source : FranceAgriMer). La partie d'alcool hors carburant est alors calculée par solde : $419-130=289$ milliers de tonnes.

En 2008/2009 :

Pour la campagne **2008/2009**, selon FranceAgriMer, les quantités mises en œuvre pour la transformation en alcool pour carburant sont estimées à **750 000 t** équivalent grain. Pour les transformations d'alcool hors carburant, en l'absence de données précises à la date d'établissement du bilan, le choix qui avait été fait a été de maintenir le niveau de 2007/2008 soit **234 000 t**.

A partir de 2009/2010 :

Pour la campagne 2009/2010, selon FranceAgriMer, les quantités mises en œuvre pour la transformation en alcool (y compris carburant) sont estimées à 1512 milliers de tonnes équivalent grain. Le choix a été fait de porter la part d'alcool pour carburant à 80 % de ce total, en hausse par rapport à 2008/2009 (76 % en 2008/2009). Les quantités mises en œuvre pour la transformation en alcool sont

estimées à 1621 Mt en 2010/2011 et 1600 Mt en 2011/2012. On considère que la part d'alcool pour carburant est identique à 2009/2010.